



Personnel sous verrou

Au CP DE DUCOS

Le 14 avril **2025** une note de service rappelle les modalités d'accès du personnel à l'établissement en service de nuit.

Pour justifier l'ajout de serrures à la fois à la « porte piétons » et au « sas véhicules » elle s'appuie sur une note DAP de **2003** portant sur l'accès aux établissements pénitentiaires durant le service de nuit.

Cette note du centre pénitentiaire de Ducos ne mentionne pas les modalités d'accès des intervenants extérieurs, mais celles **du personnel.**

Le personnel est le premier concerné !!

Cette note s'inscrit dans un contexte sécuritaire renforcé, mais soulève des critiques quant à son impact. **Elle est perçue comme une mesure punitive généralisée, plutôt que ciblée envers les auteurs de manquements.**

Force Ouvrière Justice déplore l'absence de solutions aux problèmes de sous-effectif en journée (2 agents pour gérer les flux entrées, sorties, contrôle X, sas véhicule, sas greffe) ; **1 agent isolé pour gérer l'UV 0, alors que ces mesures nocturnes complexifient les missions.**

Les agents attendent une amélioration de leurs conditions de travail, plutôt que des procédures alourdissant leurs tâches.

Le gradé de nuit, **seul** habilité aux ouvertures, pourrait être submergé en cas d'incidents simultanés avec un impact sur la rapidité d'intervention (notamment des forces de l'ordre ou des pompiers).

Force Ouvrière Justice soulève également des questions : comment garantir l'accès rapide des forces de l'ordre en cas d'urgence ?

Pour **Force Ouvrière Justice** une note de service rappelant que les entrées et sorties en service de nuit sont soumises à l'autorisation du gradé aurait eu moins d'impact sur le budget de l'établissement.

Force Ouvrière Justice sera toujours présent pour le personnel du centre pénitentiaire de Ducos.

Ducos, le 02/05/2025, Pour Le bureau local

FORCE OUVRIERE JUSTICE DUCOS ZI de CHAMPIGNY, - 97224 DUCOS - fo.cp-ducos@justice.fr

